

**2025 DSOL 55** : Subventions (97 000 €) à onze associations, 2 conventions et un avenant pour leurs actions de prévention en direction des seniors, l'accès aux loisirs et le soutien aux aidants.

## **PROJET DE DELIBÉRATION**

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Afin d'anticiper l'apparition des premières fragilités et lutter contre l'isolement social, facteur de vulnérabilité et de perte d'autonomie, la collectivité parisienne soutient les initiatives d'associations visant à mieux faire connaître aux seniors les offres culturelles, de loisirs, et de prévention de proximité, et à leur en faciliter l'accès. Le présent projet de délibération a pour objet d'accorder une subvention de fonctionnement à onze associations qui, par la pluralité de leurs activités, proposent une offre culturelle et de loisirs adaptée aux aspirations des aînés, y compris dans le soutien aux aidants.

Dans le prolongement des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, des associations renforcent leur offre d'activités physiques proposées à leurs publics seniors. L'association **Galipettes** maintient à un tarif abordable un cours de gymnastique adaptée pour les seniors LGBTQ+ dans deux arrondissements parisiens : les 11<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements. L'association **ASSERAP** (Association pour l'encouragement des retraités à l'animation physique) (7<sup>e</sup>) projette l'animation d'un troisième cours de Gymnastique Douce sur Chaise. Ce cours permet d'accueillir un public fragile éloigné de la pratique sportive pour des raisons d'âge et d'inaptitude physique à certains mouvements. Également implantée dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, l'association **Sports 7** propose et anime une trentaine d'activités sportives. Elle organise tout au long de l'année diverses manifestations culturelles et sportives, fêtes et compétitions. En 2023, elle accueillait environ 300 seniors.

Sur le volet numérique, un accompagnement sera proposé par l'association **E-seniors** (11<sup>e</sup>) sous forme d'ateliers informatiques pour favoriser la maîtrise de certains outils numériques (smartphone, tablette, ordinateur) et de maintenir un lien social au quotidien. Ces ateliers, qui compléteront l'offre d'accompagnement au numérique financée par la Conférence des Financeurs, auront aussi pour vocation à apporter un soutien supplémentaire à des seniors en difficultés dans la réalisation de leurs démarches administratives. Les lieux d'intervention seront diversifiés (MVAC, centre social, clubs seniors, Centres Paris Anim') et essaient sur l'ensemble du territoire parisien.

Une expérimentation de référents isolement territoriaux est en cours pour développer des actions de lien social et articuler les offres proposées aux seniors isolés. Dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement, ce projet est porté par l'association **13 Avenir**. Elle prévoit ainsi de développer des actions d'aller-vers à destination des seniors isolés, encore inconnus des institutions et des associations du territoire,

notamment à travers une campagne de porte-à-porte au sein d'îlots identifiés. Le projet entend également informer, orienter et soutenir les seniors du territoire grâce à une permanence d'aide aux démarches au sein du Comptoir Patay, lieu ressource ouvert à tous les seniors. Les deux autres porteurs de référents isolement seront financés par la Conférence des financeurs.

D'autres associations contribuent également à renforcer le lien social de proximité, en organisant des animations culturelles et de loisir régulières et diversifiées. Ces acteurs contribuent largement à la richesse de l'offre parisienne, à l'image du **Foyer Saint-Laurent** (10e) ou du **Club Saint Denys au Marais** (3e). L'association **Œuvre de Secours aux Enfants** (10e) mène aussi des actions en direction des seniors, visant à rompre leur solitude et à garantir leur inclusion : elle proposera cette année un séjour ouvert aux seniors fréquentant ses différents locaux.

L'association **Groupement national des animateurs en gérontologie, gériatrie, structures et services pour personnes âgées (G.A.G)** propose à l'ensemble des structures ou associations pour personnes âgées du territoire parisien un accès à la plate-forme « Culture à Vie », qui regroupe de très nombreux supports d'activités ou de projets mis en ligne (plus de 1300) permettant de diversifier les animations proposées par les équipes d'animations en résidences ou EHPAD par exemple. Ce groupement dispose par ailleurs d'une représentation territoriale (Paris et proche banlieue), qui se réunit régulièrement, et permet aux équipes d'animation volontaires de partager des bonnes pratiques, évoquer des enjeux entre pairs, ou encore animer un réseau de prêt de matériels entre établissements.

L'une des missions de l'association **Autonomie Paris Saint Jacques** est de soutenir les aidants. L'association propose un programme d'accompagnements individuels (psychologue, sophrologue, coach en nutrition, avocate, médecin, professeur de Pilates) adapté aux besoins des aidants suite à une évaluation globale à domicile. Ce projet permet à l'aidant de s'inscrire dans un véritable parcours d'accompagnement avec prise en compte de ses besoins et de ceux de son proche, de rompre l'isolement en recréant une vie sociale, d'éviter l'épuisement et d'apporter des conseils, du soutien et du réconfort.

L'association **Les Transmetteurs (14<sup>e</sup>)** accompagne la Ville de Paris en mettant à la disposition des équipes de la DSOL des médecins pour les appuyer dans la mise en œuvre du Plan Canicule, du Plan d'Urgence Hivernale et lors d'événements occasionnels nécessitant des compétences médicales.

Elle s'engage par ailleurs auprès des seniors en organisant des ateliers de prévention santé (Formation aux gestes de premiers secours, détection des AVC, nutrition, addictologie (alcool, drogue, cigarette), perte d'autonomie générale, ou encore sexualité des seniors). Cet engagement s'incarnera, cette année, via des partenariats avec des acteurs locaux (Fondation Maison des Champs pour son projet « Carrefour des Solidarités » et Paris Habitat dans le cadre de l'accompagnement des seniors de la résidence Indochine Sérurier).

Compte-tenu de la qualité des actions proposées et de leurs objectifs, je vous propose de signer une convention avec l'association E-senior (11<sup>e</sup>) et Autonomie

Paris Saint Jacques (6e) et un avenant avec l'association 13 Avenir, et d'attribuer au titre de 2025 les subventions suivantes :

Galipettes	1 500 €
Asserap	3 000 €
Sport 7	7 000 €
E-seniors	5 000 €
13 Avenir	23 000 €
Le Foyer Saint Laurent	2 000 €
Club Saint Denys au Marais	1 500 €
Œuvre de Secours aux Enfants	2 500 €
GAG	3 500 €
Autonomie Paris Saint Jacques	40 000 €
Les Transmetteurs	8 000 €

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

**2025 DSOL 55** : Subventions (97 000 €) à onze associations, 2 conventions et un avenant pour leurs actions de prévention en direction des seniors, l'accès aux loisirs et le soutien aux aidants.

## **Le Conseil de Paris ,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2511-13 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris propose la signature de deux conventions annuelles d'objectifs avec les associations E-seniors (11<sup>e</sup>) et l'association Autonomie Paris Saint-Jacques (6<sup>e</sup>) et un avenant avec l'association 13 Avenir (13e) ;

Vu le projet de délibération **2025 DSOL 55** en date du par lequel Madame la Maire de Paris, propose l'attribution d'un financement aux associations Galipettes (Paris Centre), Asserap (7e), Sport 7 (7e), E-seniors (11e), 13 Avenir (13e), Le Foyer Saint Laurent (10e), Club Saint Denys au Marais (Paris Centre), Œuvre de Secours aux Enfants (10e), GAG (87350 Panazol), Autonomie Paris Saint-Jacques (6<sup>e</sup>), Les Transmetteurs (14e) en faveur de leurs actions de soutien aux seniors isolés au titre de l'année 2025 ;

Vu l'avis du Conseil de l'arrondissement Paris Centre en date du

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par Madame Véronique LEVIEUX au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission ;

### **Délibère :**

**Article 1** : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs avec l'association « E-seniors » (11<sup>e</sup>)

**Article 2** : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros est attribuée à l'association « E-seniors » (ParisAsso 915 – dossier 2025\_00551)

**Article 3** : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs avec l'association « Autonomie Paris Saint-Jacques » (6e)

**Article 4** : Une subvention de fonctionnement de 40 000 euros est attribuée à l'association « Autonomie Paris Saint-Jacques » (6e) (ParisAsso 82241 – dossier 2025\_10043)

**Article 5** : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association « 13 Avenir » (13e)

**Article 6** : Une subvention de fonctionnement de 23 000 euros est attribuée à l'association « 13 Avenir » (ParisAsso 188 600 – dossier 2025\_02625)

**Article 7** : Une subvention de fonctionnement de 8 000 euros est attribuée à l'association « Les Transmetteurs » (X e) (ParisAsso 34001 – dossier 2025\_09937)

**Article 8** : Une subvention de fonctionnement de 1 500 euros est attribuée à l'association « Galipettes » (Paris Centre) (ParisAsso 193 769–dossier 2025\_03943)

**Article 9** : Une subvention de fonctionnement de 3 000 euros est attribuée à l'« Association pour l'encouragement des retraités à l'animation physique (ASSERAP) » (7e) (ParisAsso 2 001 – dossier 2025\_00812 )

**Article 10** : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 euros est attribuée à l'association « Sport 7 » (7e) (ParisAsso 17 371 – dossier 2025\_05127)

**Article 11** : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association « Le Foyer Saint-Laurent » (10e) (ParisAsso 20 570 – dossier 2025\_00901)

**Article 12** : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association « Club Saint Denys au Marais » (Paris Centre) (ParisAsso 5 441 – dossier 2025\_03919)

**Article 13** : Une subvention de fonctionnement de 2 500 euros est attribuée à l'association « Œuvre de Secours aux Enfants » (10e), (ParisAsso 8 022– dossier 2025\_06589)

**Article 14** : Une subvention de fonctionnement de 3 500 euros est attribuée à l'association « Groupement national des animateurs en gérontologie, gériatrie, structures et services pour personnes âgées (G.A.G) » (87350 Panazol), (ParisAsso 188 842 – dossier 2025\_00532)

**Article 15** : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2025 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.